

Les services d'urgences de l'agglomération rennaise restent en tension

La situation de tension des urgences hospitalières que connaissent les établissements de santé de l'agglomération rennaise depuis le début de la semaine perdure. Cette situation s'explique par la persistance de pathologies saisonnières et la survenue d'un mouvement social au centre hospitalier privé de Saint-Grégoire.

En dépit de ces difficultés, tous les établissements, y compris le centre hospitalier privé de Saint-Grégoire, assurent la continuité des soins et accueillent les patients ayant besoin de soins urgents.

Dans la perspective du week-end, il faut garder les bons réflexes et ne pas se rendre directement aux urgences des établissements du bassin rennais.

Pour une consultation, contactez d'abord votre médecin traitant !

Pour accéder à une consultation médicale, il est nécessaire de **contacter d'abord votre médecin traitant**. Ne vous rendez pas directement aux services d'urgence. En effet, sur les heures d'ouverture des cabinets médicaux (en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h), le bon réflexe reste de contacter son médecin traitant.

Pour la ville de Rennes, vous pouvez également appeler **SOS médecins au 3624**.

En cas d'urgence, faites le 15 !

En cas d'urgence et en période de fermeture des cabinets médicaux (le week-end, à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h et la nuit de 20h à 8h) : faites le 15 !

En faisant le 15, selon votre état de santé, vous :

- recevrez des conseils médicaux ;
- serez informé du lieu où consulter un médecin de garde ;
- recevrez la visite d'un médecin de garde ;
- serez pris en charge par l'hôpital en cas d'urgence.